



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Préfecture des Deux-Sèvres

10 JUL. 2019

SCSI

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Virginie GAROT  
Tél : 05 45 35 30 00  
Mail : v.garot@inao.gouv.fr

V/Réf : AEU\_79\_2019\_48

Objet : Demande d'autorisation environnementale ICPE  
SAS DECONS NORD AQUITAINE à NIORT (79)

La Directrice de l'INAO

à

Madame le Préfet  
Direction du Développement Local et des  
Relations avec les Collectivités Territoriales  
Bureau de l'Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT CEDEX 9

A l'attention de Mme ZANETTI

Châteaubernard, le 5 juillet 2019

Par saisine ANAE reçue le 24 juin 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour étude et avis, la demande soumise à autorisation environnementale relative au projet de régularisation administrative de la SAS DECOND NORD AQUITAINE sur la commune de **NIORT**.

La commune de **NIORT** est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Beurre Charentes-Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des indications géographiques protégées « Agneau du Poitou-Charentes », « Brioche Vendéenne », « Gâche Vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Porc de Vendée », « Porc du Sud-Ouest », « Volailles de Vendée », « Volailles du Val de Sèvres », et de l'IGP viticole « Val de Loire ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Ce dossier concerne une régularisation administrative de la SAS DECONS NORD AQUITAINE qui est active sur le site. Il n'y a pas de création de nouveau bâtiment. Le site de la SAS DECONS a vocation à exploiter un centre de collecte et de tri de déchets de métaux ferreux et non ferreux, et de dépollution de véhicules hors d'usage.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial  
Laurent FIDELE

Copie : DDT 79